le désespoir. Elle pense au suicide, mais elle ne veut pas se rendre coupable de cette désertion et elle arrive au 8 novembre 1793.

Ce fut vite fait. On ne pouvait se plaindre à ce moment-là des lenteurs de la justice si l'on avait à se plaindre de la justice elle-même. Elle avait tant espéré que la barre d'accusée lui serait une tribune pour glorifier la Gironde, Roland et elle-même. Elle comptait sur le pouvoir de séduction de sa parole. Mais elle n'eût rien à dire. On ne voulut pas laisser parler « cette bavarde ». Elle fut condamnée pour complot contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Sur la funèbre charrette, quelque temps après Marie-Antoinette, elle passa stoïque et, avant de mourir, s'écria en regardant la statue de la liberté: « O liberté, comme on t'a jouée ! » ou, selon d'autres: « O liberté, que de crimes on commet en ton nom! » Peut-être proféra-t-elle l'une et l'autre exclamation. Ainsi s'acheva cette éphémère royauté du charme, de la séduction et presque du génie.

Quelques jours après, Roland mettait fin à sa vie, justifiant ce qu'avait dit sa femme: « Roland ne me survivra pas ».

Traqués, les derniers Girondins périrent misérablement. Mais la Gironde ne fut pas, comme on l'a dit, victime d'un siècle de boue. Elle dut sa perte à ses propres principes; elle avait proclamé que l'insurrection est le plus sacré des devoirs; elle avait semé les principes révolutionnaires. Elle pensait gouverner avec des idées qui étaient la négation de toute autorité! Et par son sort se vérifiait le proverbe: « Qui sème le vent récolte la tempête ».

Des hommes de gouvernement doivent savoir que, contrairement à Mme Roland, il faut penser avec sa raison et non avec son cœur, sous peine d'engendrer le mal en aspirant au bien.

Mr Henri Robert avait été écouté avec une profonde attention et avec un intérêt puissant qui se manifesta, au terme de sa magnifique conférence, en longs et unanimes applaudissements.

M. Edouard Meillasseux chevalier de la Légion d'honneur

Nous avons été heureux d'apprendre la nomination de M. Edouard Meillassoux au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Roubaix en 1873. Il fit ses études au

M. EDOUARD MEILLASSOUX

Lycée Faidherbe à Lille, et les compléta à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, dont il sortit diplômé en 1890. Il fit son service militaire au 3e génie, à Arras, qu'il quitta avec le grade de sergent, et rentra au peignage Alfred Motte et Cie en 1893.

Pendant l'occupation M. Edouard Meillassoux résista avec ténacité à toutes les exigences allemandes. En pratiquant des cachettes, grâce au concours dévoué de quelques ouvriers, il réussit à soustraire aux Allemands une grande quantité de cuivre et d'approvisionnements dont ils étaient particulièrement friands. Cette attitude dont les Allemands n'étaient pas sans se douter, valut à M. Edouard Meillassoux d'être désigné comme otage en trois occasions, et de partir deux fois en Allemagne : la première en juillet 1915 à Gustrow, dans le Mecklembourg, pendant un mois et demi; la deuxième à Holzminden, en décembre 1916, pendant six mois.

Dès l'armistice, il se mit ardemment à la besogne et fut, aux côtés de M. Eugène Motte comme gérant de la Société en commandite par actions Alfred Motte et Cie, un actif artisan de la remise en route du peignage.

Il continuait ainsi la tradition familiale, suivant l'exemple de son père, qu'il avait eu la douleur de perdre sous l'occupation, pendant un de ses séjours en Allemagne. M. André Meillassoux personnifiait, en effet, l'assiduité au travail et la paternelle sollicitude qu'il avait pour tous ses subordonnés était bien connue à Roubaix.

Le nouveau légionnaire est en même temps administrateur-gérant des importantes firmes de Pologne, Motte-Meillassoux et Caulliez à Czenstochowa Paul Desurmont-Motte et Cie, à Lodz, et des fils de Motte-Meillassoux et Caulliez, à Lublinitz. Là encore, pendant ses fréquents séjours dans ce pays, il a contribué largement à l'œuvre de reconstitution en maintenant le bon renom de l'industrie française et en propageant ainsi notre influence en Pologne, grâce à sa connaissance approfondie de plusieurs langues étrangères.

LA MEDAILLE DE L'YSER. — Par décret du ministre de la guerre la médaille de l'Yser vient d'être conférée à M. Jean Monnier maréchal-des-logis à la 45e division marocaine. M. Jean Monnier habite rue de Menin.

Une recherche intéressante

Le Comité d'Action Régionaliste « Les « Amis de Roubaix », nous demande de bien vouloir insérer une note que nous reproduisons avec d'autant plus de plaisir que la recherche qu'il suggère nous semble devoir être très intéressante:

A l'occasion de la quatrième conférence sur l'histoire de la Flandre qui sera donnée le samedi 28 janvier par M. Henri Davignon (fils du célèbre ministre des Affaires étrangères de Belgique qui en août 1914 refusa aux Allemands l'entrée du territoire de son pays) sur « la vie extérieure en Flandre, kermesses, jeux populaires, cavalcades et processions », le Comité d'Action Régionaliste adresse un appel à tous les amis de Roubaix pour les prier de rechercher ou de faire rechercher les photographies, les gravures, les documents qui se rapporteraient aux cortèges et cavalcades qui ont défilé dans les rues de notre ville depuis ses origines. Il est à craindre que pour la période précédant le XIXe siècle il ne nous soit pas resté grands souvenirs des cortèges, cavalcades et processions qui défilèrent dans les rues de la petite bourgade rurale qu'était alors Roubaix. Mais durant le XIXe siècle et les années du XXe qui précédèrent la guerre, de très nombreuses cavalcades furent organisées. Certaines d'entre elles, particulièrement brillantes, ont laissé des souvenirs encore vivants dans les imaginations de nos concitoyens. Ces cavalcades, ces cortèges n'étaient pas qu'une simple distraction. Il y a dans l'ordonnance des cortèges une grande partie éducative. Dans les cités antiques, on éduquait on instruisait le peuple par des spectacles et l'Eglise au moyen-âge comme le gouvernement à l'époque de la Révolution utilisaient ces manifestations pour l'éducation intellectuelle et artistique du peuple. Il serait intéressant de rechercher ce qui a été fait à Roubaix dans le passé sur ce terrain, non pas pour le plaisir curieux d'une vaine recherche mais afin d'en tirer parti dans l'avenir.

Les documents, photographies, dessins, épreuves, qui seraient prêtées au Comité 2 rue de la Gare seront particulièrement soignées pendant que le Comité les aura en charge pour faire préparer des projections qui illustreront la conférence de M. Henri Davignon.

Nous pensons, en effet, avec le Comité d'Action Régionaliste qu'il doit exister dans des albums de photographies des souvenirs curieux de cérémonies publiques qui se sont déroulées dans les rues de notre ville. Il serait intéressant de grouper ces souvenirs et d'établir une collection de photographies et de projections résumant cette partie de l'histoire de Roubaix: ses cavalcades et ses cortèges.

Nous ne doutons pas que l'appel du « Comité d'Action Régionaliste » ne soit entendu par tous ceux, et ils sont nombreux, qui aiment leur Roubaix.

Aux COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES DAMES & LES JEUNES FILLES

UN BRUNETIÈRE ANGLAIS : G.-K. Chesterton

PAR M. LE CHANOINE LOOTEN

L'éminent professeur de la Faculté des Lettres M. le chanoine Looten a traité hier lundi à la Maison des Familles, 15 rue de Lille, devant l'auditoire habituel des cours d'extension universitaire [illegible] partie de son cours sur les adversaires du dilettantisme. Avec beaucoup d'érudition il parla de G.-K. Chesterton le « Brunetière » anglais.

La réaction contre le dilettantisme anarchique en Angleterre se personnifie dans G.-K. Chesterton dont la réputation s'impose aujourd'hui au monde anglo-saxon tout entier. Depuis trente ans il est sur la brèche, multipliant les volumes et les articles de journaux avec une facilité étonnante. Hier encore, il publiait « The new Jerusalem », livre sur la Ville Sainte que régentent ses compatriotes depuis qu'ils ont fait en 1917-1918 la conquête de la Palestine.

Par tempérament, Chesterton est combatif et paradoxal : mais il y a de bons combats, et des paradoxes très proches de la vérité quand ils contredisent des préjugés courants.

Il se fit connaître pendant la guerre des Boers (1888) à la fois hostile aux cosmopolites aux pacifistes à outrance, qui « a priori » blâmaient le recours aux armes, et aux impérialistes de son pays, qui voulaient imposer à l'univers la domination de la Grande-Bretagne.

Deux livres l'un sur R. Browning (1908), l'autre sur Dickens (1909) établirent son autorité comme critique littéraire. Il ramenait le premier à sa juste valeur, vengeait l'autre du dédain immérité que professaient pour lui quelques snobs à la mode.

C'est surtout contre les incrédules de quelque nom qu'ils se parent — Nietzchéens, décadents, purs esthètes, Panthéistes ou fondateurs de religions nouvelles, tels les Scientistes — que s'exerça sa verve. Des nombreux livres qu'il a écrits pour les réfuter, « Orthodoxy » (1909), est le plus justement célèbre. Il y expose les motifs pour lesquels, après avoir été quelque temps fasciné par tous ces agnostiques il est rentré sous la tente de la croyance chrétienne séculaire pour s'y abriter le reste de ses jours. Il se défend d'écrire une apologétique: il ne fait que conter son odyssée personnelle: il n'envisage l'erreur que par le dehors. Mais en fait, il prononce contre les ennemis de la foi un réquisitoire d'une extrême habileté, parce qu'il fait constamment appel au bon sens et montre qu'il est toujours du côté du Christianisme, qu'il s'agisse de l'orientation de la vie individuelle, du progrès social, de l'explication de l'homme et de la destinée.

Chesterton, comme Brunetière en France a rendu à cette génération le grand service de lui indiquer le seul remède efficace contre l'anarchie intellectuelle et morale, savoir, le retour pur et simple à la tradition, sans laquelle on ne peut que bâtir sur le sable.

Un Roubaisien victime d'un accident mortel d'automobile à Lille

Dans la soirée de lundi, vers 10 heures, un accident mortel s'est produit place de la République.

M. Désiré Derynck habitant Roubaix rue de l'Alma, se trouvait près du Café des Beaux-Arts et allait traverser le boulevard de la Liberté pour se diriger vers la rue Gambetta. Il ne vit pas une automobile qui arrivait à une allure de 25 kilomètres à l'heure de la direction du boulevard des Ecoles, et fut atteint par un des phares du véhicule et roula sur la chaussée.

Le malheureux reçut les premiers soins dans une pharmacie voisine, mais il avait le crâne défoncé et expira peu après. Son corps a été transporté à la morgue.

Le chauffeur, M. Charles Bula, 27 ans rue Colbert, au service de M. Debachy, entrepreneur à Lille, s'est mis volontairement à la disposition du Procureur de la République; il prétend du reste avoir fait les appels nécessaires.

AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Le Conseil des Prud'hommes, réuni en assemblée générale, a désigné pour l'exercice 1922 :

Section industrielle. — Président, M. Joseph Dililes, filateur, vice-président de la Chambre de Commerce; vice-président, M. Achille Lepers, ancien adjoint au maire.

Section commerciale. — Président, M. Gaston Mille, ancien filateur; vice-président M. Emile Salomon, employé, président sortant d'exercice.

Secrétariat, 75, rue du Grand-Chemin.

HALLE FLIPO : Beurre extra recommandé 12.50. Fromages : Chester extra 7, Hollande de 7 à 10. Gruyère, Gouda, etc. Café 8.50. Vin rouge 1.60. Pain d'épices 3 et 3.75. Margarine 5.00. 85402d

UNE CONFÉRENCE SUR LES ANIMAUX DE BASSE-COUR. — Un auditoire nombreux se trouvait dimanche à 17 heures, dans la salle de la Brasserie du Gymnase, rue du Grand-Chemin, pour entendre une conférence sur l'élevage des poules, organisée par la Société des Aviculteurs du Nord.

M. Ch. Huet a fait une captivante causerie sur cet intéressant volatile. A l'aide d'une série de jolies projections, il a présenté différentes espèces de poules et préconisé les soins indispensables au point de vue de la ponte, pour en obtenir le meilleur rendement.

Il ne suffit pas d'avoir un poulailler plus ou moins bien installé mais encore faut-il que les nids, couchettes, promenoirs, etc., soient agencés selon les races.

En passant, M. Huet a fait allusion au concours de « ponte » qui a eu lieu à Paturages (Belgique), et qui devait être imité ici, mais la guerre a fait momentanément abandonner le projet. Après avoir expliqué les raisons qui permettent à certaine race, de donner des œufs plus gros, et plus abondamment que d'autres espèces, le conférencier a donné aux assistants d'utiles conseils concernant la maladie des poules, et leur nourriture.

Cette causerie a été très goûtée, et sera certainement mise à profit par les intéressés.

POUR VOS MEUBLES voyez la fabrication de la Mon Degrange, rue du Collège 166-163. Vous serez servi en confiance. Mon fond. en 1880. 83657

LA TOMBOLA DE LA SOCIETE DES SAUVETEURS DU NORD. — Les personnes en possession des billets de la tombola de la Société des Sauveteurs du Nord, qui a été tirée tout récemment, peuvent consulter la liste des numéros gagnants au Café Pandore, rue Pauvrée, 28.

JOUETS et Objets de ménage sont donnés gratis par la Chicorée Pasteur. 83405

AUX PERSONNES AVEUGLES. — La Mairie nous communique la note suivante :

« Les personnes ayant des aveugles dans leur famille sont priées de se présenter au secrétariat de la Mairie, guichet n° 2, pour fournir divers renseignements demandés par la préfecture concernant ces aveugles.

A L'UNION DES FEMMES DE FRANCE. — La section roubaisienne de l'Union des Femmes de France donnera son premier cours d'infirmières le mercredi 18, à 19 h. 30, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

UN SUICIDE, GRAND'RUE. — Le propriétaire des Magasins Belges Grand'Rue, 38, M. Marius Bruno, a été trouvé pendu à un rayon du premier étage de son magasin, lundi matin.

M. Marius Bruno, âgé de 59 ans, était atteint de neurasthénie aiguë.

OU SONT-ILS PARTIS ? — Dimanche, sous ce titre nous signalions la disparition de deux jeunes gens, les nommés Adrien Bart, 19 ans, bâcleur, rue du Collège, 145, et Louis Delattre, journalier rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 8. Ceux-ci avaient loué deux bicyclettes chez un marchand de cycles de la rue du Collège et, depuis huit jours, n'avaient pas reparu.

L'un d'eux, Adrien Bart, a été arrêté à Hénin-Liétard au moment où il mettait en vente le vélo loué. Son compagnon a réussi à prendre la fuite. Les deux machines, ainsi que deux paquets, ont été saisis par la police. Dans l'un de ces paquets, se trouvait un uniforme de soldat anglais.

PARFUMERIE gros, Savon, Devos, 19 Gde-Rue. (2

VOL D'UN CUVIER. — M. Albert Dhennin, 42 ans, tonnelier, rue du Tilleul, 23 bis, cour Ghestem, 16, a déposé plainte à propos du vol d'un cuvier d'une valeur de 30 francs. Ce cuvier se trouvait déposé dans la cour, où il a été volé dans la nuit de samedi à dimanche.

UN INCENDIE RUE DE BOUVINES. — Le poste des sapeurs-pompiers était informé, lundi soir vers 7 heures, qu'un incendie venait de se déclarer rue de Bouvines, 77, chez M. Rimfels.

Le feu, qui avait pris naissance dans des copeaux à la cave fut éteint presqu'aussitôt par les gens de la maison.

Les pompiers n'ont pas eu à intervenir. Les dégâts sont insignifiants.

CROIX

L'ASSEMBLÉE DE L'« UNION MUTUELLE CROISIENNE ». — Présidée par M. Louis Tiberghien-Florin, assisté de MM. Lucien Carton, vice-président honoraire, et Arthur Janssens, vice-président, l'assemblée mensuelle de janvier s'est tenue au café Caron, place Saint-Pierre, samedi, à 20 heures 30.

M. le président a présenté à l'assemblée, très nombreuse, les souhaits et les vœux de la Commission à l'occasion de l'an nouveau. Puis, à larges traits, retraçant le programme de l'« Union Mutuelle », M. Tiberghien en développa les principaux articles et termina en formant le vœu que l'année 1922 apporte à l'association un renouveau d'activité.

Le secrétaire général, dans une causerie toute intime, rappela ce que fut l'Union avant-guerre, exposa ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle peut devenir demain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'« UNION CHORALE ». — L'« Union Chorale » tiendra une assemblée générale demain, mercredi 18, à 20 heures, au siège, au Café de la Salle des Fêtes Delmée, place de la République. Le vote pour le concours de Tourcoing est à l'ordre du jour de cette réunion. De nouveaux chœurs seront mis à l'étude.

UN VOL AVEC EFFRACTION, RUE DE LA MACKELLERIE. — M. et Mme Linger, marchands de journaux, 107, rue de la Mackellerie, avaient quitté leur domicile, lundi, à 5 h. 30, le matin, comme d'ordinaire. En rentrant à 6 h. 30, ils constatèrent que la porte d'entrée avait été fracturée. Une somme de 70 francs en billets de banque avait disparu, ainsi qu'un coupon de tissu de trois mètres. La police recherche l'auteur du vol.

LE BALAYAGE DE LA NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent, en cas de chute de neige, balayer les trottoirs attenant à leurs habitations. Des procès-verbaux peuvent être dressés à charge des contrevenants à l'arrêté municipal concernant la voirie.

SABLÉ DES FLANDRES
BISCUITS GESLOT & VOREUX 85444

WASQUEHAL

LE PERCEPTEUR se rendra à la Mairie le mercredi 18, de 14 à 16 heures, pour la perception des contributions et des revenus communaux et pour payer les retraitaires des pupilles de la Nation et les divers mandats.

UN INCONNU SE NOIE DANS LE CANAL. — Lundi matin, vers 8 heures 30, M. Lambart, commis à la Filature du Nord, demeurant à Roubaix, rue du Pile, cour Bonte, se trouvait le long du canal, près de la manufacture Saint-Gobain, quand il aperçut un homme qui se déshabillait rapidement sur la berge et se jetait à l'eau.

M. Lambart avertit aussitôt des bateliers qui stationnaient à proximité, ainsi que M. Bicheyre, commissaire de police de Croix-Wasquehal.

A onze heures, après des recherches, un marinier parvint à retirer le corps du désespéré qui fut transporté à la morgue. Le docteur Butin vint l'examiner, mais ne put que constater le décès. Le noyé ne portait aucun papier d'identité.

Voici son signalement : Agé de 25 à 30 ans, taille 1m.70, cheveux et moustaches noirs, teint hâlé. Il portait une chemise de toile rayée bleu et blanc, un pantalon gris, des chaussettes grises, un veston marron, un gilet noir, un maillot laine grise, une paire de brodequins ; on trouva également un paquet contenant une paire de chaussures de repos. Le linge était marqué d'une petite croix de fil rouge. Le noyé portait, en outre, une ceinture de cuir portant comme seule indication : Jules Pierrache.

OMELETTE MOUSSEUSE A L'AMERICAINE ZITE
Pour 5 et 6 personnes
Réclamez la recette à votre fournisseur. 88398

WATTRELOS

AU BUREAU DES RECHERCHES. — La Mairie nous prie d'insérer : « Mme Bisarre, née Adéline Dufour, veuve d'un gendarme, dont l'adresse est inconnue, est invitée à faire connaître sa résidence actuelle au bureau du secrétariat de la mairie de Wattrelos, 4e guichet. »

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez MM. Leclercq-Dupire Mlle Laure Deffrennes, 18 ans bâcleuse, s'est fait une éraflure à l'index droit. 5 jours de repos.

— Aux établissements Kuhlmann, M. Louis Mehuys, 38 ans, chauffeur d'auto, s'est occasionné un effort dans les reins en mettant en marche un moteur. 10 jours de repos.

— Chez MM. Boery et Cie, M. Auguste Selle, 48 ans, s'est blessé à la main, en portant une plaque de ciment. 12 jours de repos.

LANNOY

LYS

LE RENSENCEMENT DES CHEVAUX ET VEHICULES AU 1er JANVIER 1922. — La Mairie nous communique: « Il a été recensé 111 chevaux, 108 voitures, 12 autos de poids lourd, 14 autos de tourisme et 5 motocyclettes. »

TOUFFLERS

IL FAUT ETRE EN REGLE. — Pour défaut de feu arrière à son auto, M. Frédéric Duquenne chauffeur, à Roubaix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

BAISIEUX

POLICE DE ROULAGE. — M. Frédéric Delrue, cultivateur a été gratifié d'un procès-verbal pour défaut de plaque à sa voiture.

ANNAPPES

LE PRIX DU PAIN. — Par arrêté municipal, le prix du pain est fixé, à partir du lundi 16 courant, à 0 fr. 90 le kilo.

CYSOING

LISTES ELECTORALES. — Le Maire informe les habitants que le tableau rectificatif de la liste générale électorale est déposé à la Mairie, où il est à la disposition de tout requérant.

Les demandes en inscription ou radiation devront être faites dans le délai de vingt jours, soit jusqu'au 4 février inclusivement.

La translation des corps de soldats morts au champ d'honneur

Voici le programme des travaux qui seront effectués par le service de l'Etat-Civil militaire dans la deuxième quinzaine du mois de janvier:

Secteur d'Arras: Translation dans le cimetière national de la Targette (cimetière de Neuville-Saint-Vaast), du cimetière du Saint-Sacrement, à Arras.

Secteur d'Arras. Translation dans le cimetière national de Lihons (cimetière des Poilus), des cimetières de Belloy (cimetière A de la mission française: cimetière du Bois de l'Est, cimetière D); cimetières: du Moulin, à Foucaucourt; du Fond d'Arc, à Chaulnes; du Camp des Chasseurs, à Herleville: de la Route de Sainecourt, à Framerville, et du cimetière militaire situé près le cimetière communal d'Harbonnières.

Belgique: Secteur de Poperinghe, translation dans le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, commune d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais); des cimetières de Gwalia Farm à Poperinghe, de la Brasserie de Woormezeele du Grand-Château et de Bleuet-Farm à Elverdinghe, d'Essex-Farm et Talana Farm, à Bœsinghe, de Mendinghem à Proven; de Zuidhuis, à Oostvleteren; de Wyngaed, à Rousbrugge, et du cimetière mixte de Combeke.

Les familles ayant des parents inhumés dans les cimetières désignés ci-dessus, qui désireraient être fixées sur la date du déplacement de la tombe de leur parent, auraient à s'adresser à l'Officier-chef du secteur d'Etat-Civil intéressé.

LES DIPLOMES AUX FAMILLES DES MORTS POUR LA PATRIE. — Le Préfet communique, aux maires du département, la circulaire suivante:

Par une circulaire du 13 avril 1918, M. le Ministre de l'Intérieur a prescrit de prendre toutes mesures nécessaires pour que fut effectuée sans retard, aux familles intéressées, la remise des diplômes d'honneur des militaires morts pour la Patrie. Or, il a été signalé récemment à M. le Ministre que ces prescriptions semblent avoir été perdues de vue par certaines mairies lesquelles n'apporteraient pas dans la distribution ou la remise des diplômes qui leur sont envoyés, tout le soin et la célérité désirables.

Il en est résulté de nombreuses et incessantes réclamations de la part des familles, impatientes, à juste titre, d'être mises en possession du diplôme auquel elles ont droit.

En conséquence, je ne saurais trop vous recommander de hâter la distribution des diplômes dont il est question.

NOS BRAVES

CROIX DE GUERRE

TOURCOING

— M. l'Abbé Edouard Manhoitz, en religion Père Nicolas de Craon, capucin, curé de Notre-Dame de la Marlière, chasseur de 1re classe au 6e B.C.P. : « Bon et brave soldat. Blessé, le 1er avril 1918, à Neuville, en accomplissant ses fonctions de brancardier. »

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 17 JANVIER:

Caisse d'épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains municipaux, de 9 h. à midi et de 14 à 19 heures.

Hôtel de ville, bureaux ouverts au public, de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Le projet de budget primitif communal pour 1922

Les prévisions de dépenses

Il nous reste à analyser, dans le rapport très net présenté au Conseil municipal, par M. Wante, au nom de la Commission des finances, pour l'établissement du budget primitif communal pour 1922, la partie consacrée aux prévisions de dépenses.

Nous relevons une sérieuse diminution de crédit au chapitre des dépenses ordinaires pour le chauffage et l'éclairage des propriétés communales: 200.000 fr. au lieu de 300.000 fr., en raison de la baisse du prix du charbon et du gaz d'éclairage.

Un supplément de 10 000 fr. est inscrit pour le parachèvement et l'amélioration du réseau d'égouts et de l'Epierre, un autre de 10.080 fr. pour l'entretien des squares, jardins publics et plantations.

L'achat nécessaire d'une arroseuse-balayeuse automobile ayant été décidé, le crédit prévu pour l'arrosage des rues et places est porté à 80.000 francs.

Nous avons eu l'occasion de parler du projet de travaux de grosses réparations dans la voirie communale. Une forte dépense indispensable de 200.000 fr. est envisagée pour 1922.

Au service de l'ébouage, on enregistre une diminution de 17.705 fr. provenant en majeure partie de la baisse du prix de la nourriture des chevaux.

Par contre, il est inscrit un plus grand crédit pour l'éclairage des voies publiques par le gaz: 450 000 fr. « Malgré notre désir, dit le rapport, de comprimer toutes les dépenses, nous sommes dans l'obligation d'augmenter ce crédit de 200.000 francs. Cette majoration est justifiée par ce fait que l'éclairage qui n'était encore que partiel l'an dernier, à pareille époque par suite de l'enlèvement des lanternes par les Allemands est maintenant entièrement rétabli tel qu'il existait avant la guerre. » Personne ne se plaindra du retour à l'éclairage normal

La prévision de l'éclairage des rues à l'électricité est portée à 39.000 fr.

Les frais de perception de l'octroi sont évalués à 433.700 fr.

Les dépenses de la Condition publique sont évaluées à 1.368 523 fr. Elles ont été établies d'après une évaluation du mouvement d'affaires un peu plus élevé que celui escompté, de façon à ne pas exposer l'Administration municipale en cours d'année à une insuffisance de crédit qui pourrait lui occasionner des difficultés très grandes dans l'exploitation de la Condition publique.

Notons un crédit de 931 029 fr. pour les frais d'exploitation de la distribution d'eau.

Le crédit de l'usine d'électricité est ramené de 7.867 480 fr. à 3.558 860 fr. La diminution porte sur une opération d'ordre occasionnée par l'application de l'index économique électrique.

Une augmentation de 41 000 fr. est inscrite pour le Théâtre Municipal. Elle n'est qu'apparente, dit le rapport, si l'on considère qu'au budget supplémentaire de 1921 il a été voté un crédit additionnel de 80 000 fr.

Le budget des écoles avec des majorations sur certains articles et des diminutions sur d'autres, se bouclera en fin de compte avec une augmentation.

Il est proposé une subvention de 270.000 fr pour les Hospices.

Relevons la subvention, dont nous avons déjà parlé séparément de 500.000 fr. pour le fonds municipal de chômage.

Au chapitre des dépenses extraordinaires, est inscrit un crédit de 800 000 fr. pour 1922 à l'article du supplément temporaire pour indemnités de cherté de vie. Ce chiffre est en diminution.

Un emprunt disparait, entièrement amorti celui de 1.024.000 fr. contracté pour la construction du lycée.

Est incorporé, par contre, le montant de l'annuité à verser au Crédit Foncier de France, soit 78 913 fr. 96 pour amortissement de l'emprunt de 1 100.000 fr. contracté en 1920 pour équilibrer les dépenses extraordinaires figurant au budget additionnel de la dite année. Cette annuité est couverte par une imposition de 6 centimes 65 additionnels.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 15 millions 905 238 fr. 94 pour les dépenses ordinaires et à 2.755 689 fr. 04 pour les dépenses extraordinaires soit au total 18.660.927 fr. 98.

En regard les recettes se chiffrent au total par 17 012.782 fr. 92 Il y a donc un excédent net de dépenses de 1.648.145 fr. 06.

Pour équilibrer ce budget, il sera sollicité de la Commission des subventions et avances une subvention de 1.650 000 fr.

Citons pour terminer cette remarque du rapporteur qui montre le souci de l'Administration municipale de ne pas grever notre budget communal fort obéré par la guerre et l'occupation allemande, souci que nous avons, plus d'une fois, signalé à son éloge.

« Nous tenons à faire remarquer, dit M. Wante, que nous avons eu le souci d'observer la même ligne de conduite que l'an dernier, en établissant un budget sincère excluant tout esprit de marchandage vis-à-vis de l'Etat. Aussi, malgré d'importantes réductions de recettes dûment justifiées, nous avons pu, grâce à la compression des dépenses, diminuer notre déficit; l'an dernier, il nous a fallu 2.000.000 fr. de subvention pour équilibrer nos opérations ordinaires; cette année nous ne demandons plus que 1.650.000 fr. »

FEDERATION DES COMBATTANTS. — **Mort d'un ancien combattant.** — La Commission du groupe des Anciens Combattants du Brun-Pain avise ses adhérents qu'elle vient de perdre une de ses membres, le camarade Gustave Lorthiois, ex-soldat au 61e chasseurs alpins, qui, après près de deux ans de souffrances, vient de succomber en son domicile, rue du Brun-Pain, 153. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui mardi, 17 janvier, en l'église Sainte-Anne, à 10 h. 30 du matin.

La Commission fait un pressant appel aux camarades du groupe libres de leur temps, pour se grouper derrière la délégation de la Commission du groupe qui suivra directement le cercueil.

BRASSERIE DE LA BLANCHE-PORTE, Tg. Baisse sur la bière. Voir 4e page. 83740d

LES PUPILLES DE L'ASSISTANCE. — Les personnes ayant en nourrice des pupilles de l'Assistance publique, sont invitées à se présenter avant le 20 janvier courant, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h., chez M. le Percepteur, rue Nationale, 130, pour y toucher les sommes qui leur sont dues pour le 4e trimestre 1921.

CIMETIERE CENTRAL. — **Enlèvement des signes de sépultures.** — Faisant suite aux avis donnés aux intéressés par la voie de la presse les 2 mai 23 juin et 25 juillet 1920, le Maire de Tourcoing informe les concessionnaires intéressés ou leurs ayants-droits que les monuments, chapelles, etc., érigés dans le Cimetière Central sur les terrains à eux concédés pour 30 années, dont la durée de concession est arrivée à expiration, devront être démontés et enlevés dans un délai d'un mois.

Faute d'avoir obtempéré à cette invitation dans le délai ci-dessus, il sera procédé, par les soins de la Ville, à la vente de ces signes de sépulture et le produit de la vente employé à l'embellissement des cimetières, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du règlement sur les cimetières communaux.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a vendu aux Halles, lundi: 90 kil. de marée pour 80 fr.; 10 kil. de chocolat à 3.50 le kil.; 85 kil. de beurre de 7.50 à 10 fr. le kil.; 432 endives à 0.29; 50 kil. de tomates de 2.00 à 2.20 le kil.; 96 480 œufs à 0.35 pièce; 900 Camembert de 0.65 à 1.05; 21 kil. de confiture à 2.50 le kil.; 2 kil. de café brûlé à 5.00 le kilo.

LA FRAUDE. — Les douaniers de la Martinoire ont arrêté, dans la nuit de samedi à dimanche deux fraudeurs, Noël Grey, 31 ans, chauffeur, et Henri Thuillier, 16 ans ½, manœuvre de maçon, demeurant à Roubaix, qui essayaient d'introduire des marchandises de contrebande. Les deux fraudeurs ont été écroués à la gendarmerie en attendant leur transfert à Lille.

ECLAIREZ VOS PHARES. — Deux chauffeurs d'automobile ont fait l'objet d'une contravention pour défaut d'éclairage à l'arrière de leur voiture.

L'HEURE DE LA RETRAITE. — Procès-verbal a été rédigé contre une cafetière, Mme Clémence Dumortier rue de Menin, 79, pour fermeture tardive de son débit.

CONTRAVENTIONS. — Un porteur de pain, M. Arthur Lassalle, domicilié à Roubaix, rue Lafayette, 25, pour avoir circulé sans permis avec des chiens attelés, et un cycliste n'ayant pas éclairé sa bicyclette, ont fait l'objet d'une contravention.

VENTE PUBLIQUE A LA DOUANE. — Le jeudi 2 février, à 14 heures, au Bureau des Douanes de Tourcoing (Petite vitesse), il sera procédé à la vente publique, au plus offrant et au dernier enchérisseur, si les offres sont jugées suffisantes, des marchandises ci-dessous désignées, abandonnées en douane. La vente aura lieu au comptant.

Pour la consommation. — Vélocipède, 12 kil.; pièces de vélocipèdes, 20 kil.; thermomètres, 19 kil.; imprimés, 10 kil.; chocolat, 700 gr.; cuirs, 5 kil.; ouvrages en aluminium, 500 gr.; rouleaux pour photographie, 1 kil.; parfumerie, 400 gr.

Pour la réexportation. — Tabac haché, 17 k. 565; tabac, rôles, 800 gr., tabac, paquets, 350 gr., cigares, 1 kil. 272; cigarettes, 4 kil. 762, deux paquets cartouches chasse, 3 kil.; un revolver, deux revolvers; 3 paquets cartouches revolver, 200 gr.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre, M. Alberic Beyls, [illegible] ans, domicilié à Reckem, au service de M. Dewitt-Her, entrepreneur, s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche, au cours de son travail. Quinze jours de repos.

— Chez M. Strat, marchand de paille, rue de la Latte, un ouvrier, M. Oscar Dannaux, a été blessé au talon gauche, par la roue d'un camion. Vingt jours.

— Un plafonneur, M. J.-B. Derculaix, 64 ans, au service de M. Bruynel, maître plafonneur, demeurant rue de la Croix-Rouge, [illegible], est tombé d'un échafaudage, et s'est blessé aux genoux. Vingt jours.

— Un magasinier, M. Pierre Delannoy, 30 ans, demeurant à Marcq, rue de [illegible], 147, travaillant pour le compte de MM. Brosserre et fils, s'est coupé au médius gauche en manipulant une feuille de cuivre. Quinze jours.

— A la filature de M. Haeffely, rue du Tilleul, un bâcleur, M. Jules Vandeputte, 17 ans, domicilié à Mouscron, s'est occasionné un effort au poignet, en soulevant une caisse de bobines. Quinze jours.

— Chez M. Delmasure, rue de Tournai, une [illegible], Mlle Germaine Bauwens, 27 ans, demeurant rue de l'Ardoisonnerie, 34, a eu le doigt pris entre deux cylindres de peseuse. Vingt jours.

MOUVAUX

LE PRIX DU PAIN. — Par arrêté en date du 16 janvier M. D. Duhem, maire, a fixé le prix du pain à 0 fr. 95 le kilo, à partir du mercredi 18 janvier, sur le territoire de Mouvaux.

MARCQ-EN-BARŒUL

GRAVE ACCIDENT DE ROULAGE. — Lundi matin, un charretier, M. Camille Vandewalle, 51 ans, demeurant chemin de Halage, 311, au service de M. Marescaux, entrepreneur de transports à Marquette, conduisait au cordon de la rue R.-Derain, deux chevaux attelés à une plateforme.

L'attelage tenait le milieu de la chaussée et le charretier marchait à gauche de sa voiture, à égale distance des deux roues, quand un cabriolet, conduit par M. Georges Valet entrepreneur, à Wambrechies, voulut le croiser. L'espace étant très restreint, le charretier fut accroché par la roue du cabriolet et roula sous sa voiture.

M. Rousselle, conseiller municipal, témoin de l'accident, arrêta aussitôt les chevaux, mais pas assez vite, cependant, pour empêcher le malheureux d'avoir la jambe droite comprimée entre la roue et le pavé.

Relevé par des personnes présentes, le blessé fut transporté à l'Hospice, où il reçut les soins du docteur Masson. Celui-ci constata une fracture grave de la jambe droite avec différentes contusions.

SE BOIT
CHAMPAGNE MERCIER ÉPERNAY
PARTOUT
Agents: A. LASSALLE & Cie
3, rue Sec-Arembault, 3, LILLE. — Tél. 20.02

LILLE

L'ADJUDICATION DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES. — Le ministre de l'Intérieur n'a pas approuvé les clauses d'adjudication des pompes funèbres qu'avait élaborées la municipalité. L'une d'entre elles exigeait notamment des familles d'avoir à conformer la partie civile du service funèbre à la classe religieuse adoptée à l'église.

CAMBRIOLAGE D'UN MAGASIN, RUE NATIONALE. — Des individus, nuitamment, ont pénétré par escalade dans la succursale de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, 122, rue Nationale. Ils dérobèrent une quantité considérable de marchandises exposées aux vitrines.

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 17 janvier 1922 N° 100.

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

TROISIEME PARTIE
LE PUITS DE L'AIGUILLETTE
V
Dans les Ténèbres

Il s'exprimait si difficilement, qu'on eût dit que sa langue était paralysée.

Il montrait la lettre, il montrait la limaille répandue sous le câble, il montrait le câble où apparaissaient si visibles les efforts d'une main criminelle, il montrait la machine, il rendait compte de tout.

Dans les rangs des ouvriers qui écoutaient, qui se rapprochaient, interrogeaient et comprenaient, la nouvelle éclatait, foudroyante.

Et un flot de colère indignée les soulevait.

Contre qui, sinon contre eux, avait-il été dirigé, cet attentat ? Les éclats de la machine eussent porté la désolation parmi bien des familles ! Et que de morts eut causées la cage dans sa descente vertigineuse, malgré le parachute !

— C'est atroce ! murmuraient-ils.

Et les plus vieux ajoutaient :

— Il y a bien des années que nous travaillons aux mines et nous n'avons jamais entendu parler d'un crime pareil !

Un maître mineur court à Castelbouc.

Il faut prévenir Bartoli, prévenir Philippe.

Au château, tout le monde dort encore.

Tout le monde, excepté Antonio dont la nuit a été pleine de cauchemars et qui, levé depuis longtemps, écoute, l'oreille attentive, attendant.

Excepté Diane aussi qui, revenue de son évanouissement, se demande effarée si tout ce qu'elle a fait était bien tout ce qu'elle devait faire et si le hasard, se mettant en travers de ses efforts, n'allait pas, quand même, permettre la catastrophe.

A sa fenêtre, derrière les rideaux, au jour naissant elle guette ce qui se passe au château.

Des gens accourent, dans un effarement, passent la grille, se précipitant vers Castelbouc, appelant Bartoli et Philippe à grands cris; il y a là le maître mineur avec des ouvriers ramassés par lui en venant, le long de la route, et qui savent la nouvelle.

Bartoli entend le bruit.

Il a le pressentiment d'un malheur.

Il se lève en toute hâte et descend.

En bas, il trouve Philippe, qui d'un mot lui apprend tout.

Alors, ils se dirigent vers l'Aiguillette, très émus.

Ils n'ont pas besoin de se hâter. L'accident ne se produira pas. La machine et le câble seront réparés, voilà tout, mais il faut découvrir la criminelle main qui a préparé la catastrophe, car si le misérable qui s'est introduit pendant la nuit dans les bâtiments de la fosse n'est pas arrêté, n'est pas puni, qui sait s'il ne rêvera pas quelque nouvelle tentative, qui sait s'il ne réussira pas à tromper la surveillance la plus vigilante !

C'est là qu'est le danger.

Autour de la fosse, quand Bartoli et Philippe arrivent, tous les ouvriers, maintenant rassemblés, discutent avec passion, les visages enflammés, les yeux brillants.

Si le malfaiteur venait à être subitement connu, s'il se fut trouvé au milieu d'eux, ou qu'il leur eût été livré, malheur à lui !...

Certes, ils n'eussent pas attendu que la justice légale prononçât son jugement.

Ils l'eussent châtié, séance tenante

Ils se taisent, quand approchent le père et le fils.

Tous les saluent respectueusement. Ils se sentent solidaires les uns des autres, en cet instant, et l'attentat dirigé contre eux l'était aussi contre la direction.

En ces minutes de danger où chacun peut être en suspicion auprès de son voisin, ils ont besoin d'un mutuel appui, d'une mutuelle confiance.

Ils pénètrent dans la machinerie.

Kauffmann, toujours ému, explique ce qui lui est arrivé et montre les dégâts.

Bartoli et Philippe s'en rendent compte.

Ils sont pâles.

Certes, la lettre que Kauffmann vient de leur remettre et qu'ils viennent de lire a prévenu un effroyable malheur.

Cette lettre, ils l'examinent avec attention.

D'où vient-elle ?

Comment a-t-elle été remise ?...

Par qui a-t-elle été écrite ?...

Et comment celui-là qui l'a écrite a-t-il été averti ?

Toutes ces questions se pressent sur leurs lèvres.

Ils n'y trouvent naturellement aucune solution. Bartoli envoie un exprès à Florac, le chef-lieu d'arrondissement, afin d'en ramener le juge d'instruction, puis il essaie de découvrir, dans la machinerie, de même qu'autour des bâtiments, quelques indices, qui le mettront sur la trace de l'inconnu.

De leur côté, les ouvriers cherchent également.

Mais ils ne trouvent rien.

Une seule indication, c'est que la serrure n'a pas été forcée, aucune éraflure n'y apparaît et la clef particulière de Kauffmann y entre sans efforts.

On s'est donc servi d'une fausse clé ? Ou bien la tentative devait-elle être rejetée sur l'un des surveillants ?

Mais tous étaient, à l'exception d'Antonio, de vieux serviteurs à l'abri même du soupçon.

Et l'attentat rêvé était si horrible que ni Bartoli ni Philippe ne songèrent à Antonio.

Antonio arriva sur ces entrefaites.

Il n'y avait rien sur son visage dur et farouche qui trahit les émotions de la nuit.

Il n'était pas au courant.

Il se fit raconter et en écoutant l'histoire, de la bouche même de Bartoli, il manifesta une grande colère et la plus vive indignation.

— Comment a-t-on découvert cette tentative ? interrogea-t-il.

Alors Bartoli lui montra la lettre.

Cela fut si imprévu, Antonio s'attendait si peu à ce coup de théâtre, qu'il se troubla et ses mains tremblèrent, pendant que ses yeux, comme aveuglés, avaient peine à déchiffrer les mots.

Quelqu'un l'avait vu, quelqu'un l'avait suivi, espionné !...

On était là, derrière lui, quand il avait pénétré dans la machinerie ! On était là, contre ces vitres, quand il s'était livré à son abominable travail ! Quelqu'un existait maintenant pour qui son crime n'avait plus de mystère ! Un mot de cette bouche inconnue pouvait le perdre ! Un mot, son nom crié parmi cette foule d'ouvriers surexcités par l'impossibilité de trouver le coupable, et c'était une mort horrible mais un juste châtiment !

Qui donc était celui-là et pourquoi, puisqu'il savait tout, ne parlait-il pas ?

Ou bien ne l'avait-on pas reconnu ?...

Possible ! Mais alors si le dénonciateur anonyme, si le sauveur de ces braves gens qui étaient là, allait brusquement se trouver en sa présence, n'allait-il pas le désigner à la vengeance populaire ?

Il frémit du danger couru.

(A suivre). JULES MARY.